

La

PAROLE

La DÉCLARATION
DE LIGONIER
sur la CHRISTOLOGIE

faite

CHAIR

La Parole faite chair

La DÉCLARATION
DE LIGONIER
sur la CHRISTOLOGIE



LIGONIER MINISTRIES



Édition originale en anglais sous le titre :
The Word Made Flesh: The Ligonier Statement on Christology
Second edition © 2016 par Ligonier Ministries.
Publié par Ligonier Ministries.
421 Ligonier Court, Sanford, FL 32771, U.S.A.
Ligonier.org | ChristologyStatement.com
Tous droits réservés.

Pour l'édition française, traduite et publiée avec permission :
La Parole faite chair : la déclaration de Ligonier sur la christologie
© 2017 Publications Chrésiennes, Inc.
Publié par Éditions Impact
230, rue Lupien, Trois-Rivières (Québec)
G8T 6W4 – Canada
Site Web : www.publicationsschretiennes.com
Tous droits réservés.

Traduction : Samuel Herrenschmidt
Révision : Guillaume Bourin, Daniel Saglietto

ISBN (imprimé) : 978-2-89082-314-3
ISBN (pdf) : 978-2-89082-315-0

Dépôt légal – 4^e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

« Éditions Impact » est une marque déposée de Publications Chrésiennes, Inc.

À moins d'indications contraires, toutes les citations bibliques sont généralement tirées de la version Nouvelle Édition de Genève (Segond 1979). Avec permission.

Imprimé au Canada

Qui est Jésus-Christ ? Toute personne adulte, ou presque, s'est forgé une opinion sur Jésus. Cette opinion peut être superficielle, incorrecte, voire complètement hérétique. Ce qui a de l'importance, une importance éternelle, c'est la vérité concernant Jésus, et non les simples opinions.

Ceux qui portent le nom de *chrétien* affirment suivre Christ en tant que disciples. Ils soutiennent une christologie – une doctrine de Christ – qui reflète leur vision de Christ. Cette christologie peut être exprimée implicitement ou explicitement. Elle peut s'accorder à la profondeur de la révélation biblique et de la réflexion chrétienne historique sur l'Écriture, ou être originale et déconnectée de la Parole de Dieu. Mais il n'existe pas de chrétien professant sans christologie.

Puisque suivre Christ est fondamental dans le christianisme, l'Église a œuvré pendant des siècles à proclamer le Christ de l'histoire et de l'Écriture, et non le Christ de nos imaginations. Les chrétiens ont formulé l'enseignement biblique sur Christ dans les professions de foi historiques telles que le symbole de Nicée, le symbole de Chalcédoine, le catéchisme de Heidelberg et la confession de foi de Westminster.

De nos jours, ces déclarations sont souvent négligées et mal comprises, ce qui engendre une confusion répandue concernant la personne et l'œuvre de Christ. Pour la gloire de Christ et l'édification de son peuple, la déclaration de Ligonier sur la christologie s'efforce de condenser la christologie historique, orthodoxe et biblique de l'Église chrétienne dans une formulation simple à confesser, utile pour contribuer à enseigner la foi persévérante de l'Église, et qui puisse servir de confession de foi commune permettant aux croyants de différentes églises de se rassembler pour la mission. Cette déclaration ne remplace pas les credo et les confessions de foi historiques de l'Église, mais elle constitue un complément qui fait ressortir leur enseignement collectif sur la personne et l'œuvre de Christ. Puisse Christ l'utiliser pour son royaume.

Au nom du Fils de Dieu incarné, notre prophète, prêtre et roi,

Nous confessons le mystère et le miracle
de Dieu fait chair
et nous nous réjouissons de notre grand salut
en Jésus-Christ notre Seigneur.

Avec le Père et le Saint-Esprit,
le Fils a créé toutes choses,
il soutient toutes choses,
et fait toutes choses nouvelles.
Vraiment Dieu, il est devenu vraiment homme,
deux natures en une seule personne.

Il est né de la vierge Marie,
et il a vécu parmi nous.
Crucifié, mort, et enseveli,
il est ressuscité le troisième jour,
il est monté au ciel,
et il reviendra
dans la gloire pour le jugement.

Pour nous,
il a accompli la loi,
expié le péché,
et apaisé la colère de Dieu.
Il a pris nos vêtements souillés
et nous a donné
sa robe de justice.

Il est notre Prophète, notre Prêtre et notre Roi.
Il bâtit son Église,
intercède pour nous
et règne sur toutes choses.

Jésus-Christ est Seigneur ;
nous louons son saint Nom pour toujours.

Amen.

Affirmations et réfutations

*selon
les preuves
de l'Écriture*

- Article 1* Nous affirmons que Jésus est l'incarnation dans l'histoire du Fils éternel de Dieu, la deuxième personne de la Sainte Trinité. Il est le Christ, le Messie promis de Dieu¹.
Nous réfutons que Jésus-Christ ne soit qu'un simple homme, ou une création imaginaire de l'Église chrétienne primitive.
- Article 2* Nous affirmons que dans l'unité de la Trinité, le Fils engendré de toute éternité est consubstantiel (*homoousios*), coégal et coéternel au Père et au Saint-Esprit².
Nous réfutons que le Fils soit seulement semblable à Dieu (*homoiousios*), ou qu'il ait simplement été adopté comme par le Père comme son Fils. Nous réfutons la subordination éternelle du Fils au Père dans la Trinité ontologique.
- Article 3* Nous affirmons, avec les symboles de Nicée et de Chalcédoine, que Jésus-Christ est à la fois vraiment Dieu et vraiment homme, deux natures unies en une seule personne pour toujours³.
Nous nions que le Fils ait été créé. Nous nions qu'à aucun moment le Fils n'ait été divin. Nous nions que l'âme et le corps humains de Jésus-Christ aient existé avant l'incarnation du Fils dans l'histoire.
- Article 4* Nous affirmons l'union hypostatique, qui signifie que les deux natures de Christ sont unies en sa seule personne, sans mélange, confusion, division ou séparation⁴.

¹ Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu... Et la Parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père (Jn 1.1,14). Voir aussi Ps 110.1 ; Mt 3.17 ; 8.29 ; 16.16 ; Mc 1.1,11 ; 15.39 ; Lu 22.70 ; Jn 4.25,26 ; Ac 5.42 ; 9.22 ; Ga 4.4 ; Ph 2.6 ; Col 2.9 ; Hé 5.7 ; 1 Jn 5.20.

² Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Mt 28.19). Voir aussi Jn 1.18 ; 3.16-18 ; 10.30 ; 20.28 ; 2 Co 13.14 ; Ép 2.18.

³ Car en lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité (Col 2.9). Voir aussi Lu 1.35 ; Jn 10.30 ; Ro 9.5 ; 1 Ti 3.16 ; 1 Pi 3.18.

⁴ Simon Pierre répondit : Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. Jésus, reprenant la parole, lui dit : Tu es heureux, Simon, fils de Jonas ; car ce ne sont pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais c'est mon Père qui est dans les cieus (Mt 16.16,17). Voir aussi Lu 1.35,43 ; Jn 1.1-3 ; 8.58 ; 17.5 ; Ac 20.28 ; Ro 1.3 ; 9.5 ; 2 Co 8.9 ; Col 2.9 ; 1 Ti 3.16 ; 1 Pi 3.18 ; Ap 1.8,17 ; 22.13.

Nous réfutons l'idée que faire la distinction entre les deux natures revienne à les séparer.

Article 5

Nous affirmons que dans l'incarnation de Jésus-Christ, ses natures divine et humaine ont conservé leurs attributs propres. Nous affirmons que les attributs de chaque nature appartiennent à la personne unique de Jésus-Christ⁵. Nous nions que la nature humaine de Jésus-Christ ait des attributs divins, ou qu'elle puisse contenir la nature divine. Nous nions que la nature divine communique des attributs divins à la nature humaine. Nous nions que le Fils ait mis de côté ou abandonné un seul de ses attributs divins lors de l'incarnation.

Article 6

Nous affirmons que Jésus-Christ est l'image visible de Dieu, qu'il est la référence de la vraie humanité, et que lors de notre rédemption, nous serons finalement rendus conformes à son image⁶. Nous nions que Christ n'ait pas été véritablement humain, qu'il ait eu simplement l'apparence d'un être humain, ou qu'il n'ait pas eu d'âme humaine raisonnable. Nous réfutons que, lors de l'union hypostatique, le Fils ait endossé une personnalité humaine plutôt qu'une nature humaine.

Article 7

Nous affirmons qu'étant vraiment homme, Jésus-Christ, dans son état d'humiliation, a été soumis à toutes les limitations naturelles et les faiblesses habituelles de la nature

⁵ Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ : existant en forme de Dieu, il n'a point regardé son égalité avec Dieu comme une proie à arracher, mais il s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes ; et il a paru comme un vrai homme (Ph 2.5-7). Voir aussi Mt 9.10 ; 16.16 ; 19.28 ; Jn 1.1 ; 11.27,35 ; 20.28 ; Ro 1.3,4 ; 9.5 ; Ép 1.20-22 ; Col 1.16,17 ; 2.9,10 ; 1 Ti 3.16 ; Hé 1.3,8,9 ; 1 Pi 3.18 ; 2 Pi 1.1.

⁶ Le Fils est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute la création. Car en lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, trônes, dignités, dominations, autorités. Tout a été créé par lui et pour lui (Col 1.15,16). Voir aussi Ro 8.29 ; 2 Co 4.4-6 ; Ép 4.20-24 ; Hé 1.3,4.

humaine. Nous affirmons qu'il a été fait semblable à nous en toutes choses, bien qu'étant sans péché⁷.

Nous nions que Jésus-Christ ait péché. Nous nions que Jésus-Christ n'ait pas réellement fait l'expérience de la souffrance, de la tentation ou des épreuves. Nous nions que le péché soit inhérent à la vraie humanité, ou que l'absence de péché de Jésus-Christ soit incompatible avec le fait d'avoir été vraiment humain.

Article 8

Nous affirmons que le Jésus-Christ historique a été conçu miraculeusement par la puissance du Saint-Esprit, et qu'il est né de la vierge Marie. Nous affirmons, avec le symbole de Chalcédoine, qu'elle est à juste titre appelée « mère de Dieu » (*theotokos*), dans le sens où l'enfant qu'elle a porté est le Fils de Dieu incarné, la deuxième personne de la Sainte Trinité⁸.

Nous nions que Jésus-Christ ait reçu sa nature divine de Marie, ou que son absence de péché provienne d'elle.

Article 9

Nous affirmons que Jésus-Christ est le dernier Adam qui a accompli la tâche qui lui était confiée à tout niveau, là où le premier Adam avait échoué, et que Jésus-Christ est la Tête de son peuple, le corps de Christ⁹.

⁷ En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il soit un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple ; car, du fait qu'il a souffert lui-même et qu'il a été tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés (Hé 2.17,18). Voir aussi Mi 5.2 ; Lu 2.52 ; Ro 8.3 ; Ga 4.4 ; Ph 2.5-8 ; Hé 4.15.

⁸ Au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, auprès d'une vierge fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph. Le nom de la vierge était Marie (Lu 1.26,27). Voir aussi Mt 1.23 ; 2.11 ; Lu 1.31,35,43 ; Ro 1.3 ; Ga 4.4.

⁹ C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché – car jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. Mais il n'en est pas du don gratuit comme de l'offense ; car, si par l'offense d'un seul il en est beaucoup qui sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don de la grâce venant d'un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils été abondamment répandus sur beaucoup. Et il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché ; car c'est après une seule offense que le jugement est devenu condamnation, tandis que le

Nous nions que Jésus-Christ ait endossé une nature humaine déchue ou qu'il ait hérité du péché originel.

Article 10

Nous affirmons l'obéissance active et passive de Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'au cours de sa vie parfaite, il a entièrement accompli, en notre faveur, les justes exigences de la loi, et qu'il a subi le châtement de notre péché en mourant sur la croix¹⁰.

Nous nions qu'à aucun moment Jésus-Christ ait échoué dans l'obéissance ou l'accomplissement de la loi de Dieu. Nous nions qu'il ait aboli la loi morale.

Article 11

Nous affirmons que Jésus-Christ s'est offert lui-même sur la croix comme expiation pénale substitutive pour les péchés de son peuple, qu'il a apaisé la colère de Dieu, satisfait aux exigences de sa justice et remporté la victoire sur le péché, la mort et Satan¹¹.

Nous nions que la mort de Jésus-Christ ait constitué le paiement d'une rançon à Satan. Nous nions que la mort de Jésus-Christ n'ait été qu'un exemple, qu'une victoire sur Satan, ou qu'une manifestation de la gouvernance morale de Dieu.

don gratuit devient justification après plusieurs offenses. Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul – ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes. Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce règne par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur (Ro 5.12-21). Voir aussi 1 Co 15.22,45-49 ; Ép 2.14-16 ; 5.23 ; Col 1.18.

¹⁰ Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes (Ro 5.19). Voir aussi Mt 3.15 ; Jn 8.29 ; 2 Co 5.21 ; Ph 2.8 ; Hé 5.8.

¹¹ C'est lui que Dieu a destiné à être, par son sang pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience ; il montre ainsi sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus (Ro 3.25,26). Voir aussi És 53 ; Ro 5.6,8,15 ; 6.10 ; 7.4 ; 8.34 ; 14.9,15 ; 1 Co 15.3 ; Ép 5.2 ; 1 Th 5.10 ; 2 Ti 2.11 ; Hé 2.14,17 ; 9.14,15 ; 10.14 ; 1 Pi 2.24 ; 3.18 ; 1 Jn 2.2 ; 3.8 ; 4.10.

- Article 12* Nous affirmons la doctrine de la double imputation, c'est-à-dire que notre péché est imputé à Jésus-Christ et que sa justice nous est imputée par la foi¹².
Nous nions que le péché soit laissé sans jugement. Nous nions que l'obéissance active de Jésus-Christ ne nous soit pas imputée.
- Article 13* Nous affirmons Jésus-Christ est ressuscité des morts le troisième jour, et qu'il a été vu en chair par de nombreuses personnes¹³.
Nous nions que Jésus-Christ ne soit mort qu'en apparence, ou que seul son esprit ait survécu, ou que sa résurrection n'ait eu lieu que dans le cœur de ses disciples.
- Article 14* Nous affirmons que, dans son état d'exaltation, Jésus-Christ représente les prémices de la résurrection, qu'il a vaincu le péché et la mort, et que dans l'union avec lui nous serons nous aussi ressuscités¹⁴.
Nous nions que le corps ressuscité et glorifié de Jésus-Christ ait été totalement différent du corps déposé dans la tombe du jardin. Nous nions que notre résurrection ne concerne que nos esprits, et non pas nos corps.
- Article 15* Nous affirmons que Jésus-Christ est monté à son trône céleste à la droite de Dieu le Père, qu'il est établi Roi et règne en ce moment même, et qu'il reviendra de manière visible avec puissance et dans la gloire¹⁵.

¹² Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu (2 Co 5.21). Voir aussi Mt 5.20 ; Ro 3.21,22 ; 4.11 ; 5.18 ; 1 Co 1.30 ; 2 Co 9.9 ; Ép 6.14 ; Ph 1.11 ; 3.9 ; Hé 12.23.

¹³ Je vous ai enseigné avant tout, comme je l'avais aussi reçu, que Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ; il a été enseveli, et il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures ; et il est apparu à Céphas, puis aux douze (1 Co 15.3-5). Voir aussi És 53 ; Mt 16.21 ; 26.32 ; 28.1-10 ; Jn 21.14 ; Ac 1.9-11 ; 2.25,32 ; 3.15,26 ; 4.10 ; 5.30 ; 10.40 ; Ro 4.24,25 ; 6.9,10 ; Ép 4.8-10.

¹⁴ Mais maintenant, Christ est ressuscité des morts, il est les prémices de ceux qui sont morts [...] Ô mort, où est ta victoire ? Ô mort, où est ton aiguillon ? (1 Co 15.20,55.) Voir aussi Ro 5.10 ; 6.4,8,11 ; 10.9 ; 1 Co 15.23 ; 2 Co 1.9 ; 4.10,11 ; Ép 2.6 ; Col 2.12 ; 2 Th 2.13 ; Hé 2.9,14 ; 1 Jn 3.14 ; Ap 14.4 ; 20.14.

¹⁵ Alors les apôtres réunis lui demandèrent : Seigneur, est-ce en ce temps que tu rétabliras le royaume d'Israël ? Il leur répondit : Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité. Mais vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Après avoir

Nous nions que Jésus-Christ se soit trompé sur l'heure de son retour.

Article 16

Nous affirmons que Jésus-Christ a répandu son Esprit le jour de la Pentecôte. Il règne actuellement sur toutes choses, intercède pour son peuple et bâtit son Église, dont il est le seul Chef¹⁶.

Nous nions que Jésus-Christ ait établi l'évêque de Rome comme son vicaire, ou que quiconque autre que Jésus-Christ puisse être le chef de l'Église.

Article 17

Nous affirmons que Jésus-Christ reviendra dans la gloire pour juger tout homme. Il vaincra définitivement tous ses ennemis, anéantira la mort, et inaugurerà les nouveaux cioux et la nouvelle terre dans lesquels il régnera avec justice¹⁷.

Nous nions que le retour final de Jésus-Christ ait eu lieu en 70 apr. J.-C., ou que sa venue et les événements qui l'accompagnent doivent être considérés de manière symbolique.

Article 18

Nous affirmons que ceux qui croient au Nom du Seigneur Jésus-Christ seront accueillis dans son royaume éternel, mais que ceux qui ne croient pas en lui subiront un châtiement conscient et éternel en enfer¹⁸.

dit cela, il fut élevé pendant qu'ils le regardaient, et une nuée le déroba à leurs yeux. Et comme ils avaient les regards fixés vers le ciel pendant qu'il s'en allait, voici, deux hommes vêtus de blanc leur apparurent, et dirent : Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu allant au ciel (Ac 1.6-11). Voir aussi Lu 24.50-53 ; Ac 1.22 ; 2.33-35 ; Ép 4.8-10 ; 1 Ti 3.16.

¹⁶ Il a tout mis sous ses pieds, et il l'a donné pour chef suprême à l'Église (Ép 1.22). Voir aussi Ac 2.33 ; 1 Co 11.3-5 ; Ép 4.15 ; 5.23 ; Col 1.18.

¹⁷ Et Jésus nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui qui a été établi par Dieu juge des vivants et des morts (Ac 10.42). Voir aussi Jn 12.48 ; 14.3 ; Ac 7.7 ; 17.31 ; 2 Ti 4.1,8.

¹⁸ Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui arracheront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité, et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. Que celui qui a des oreilles pour entendre entende (Mt 13.41-43). Voir aussi És 25.6-9 ; 65.17-25 ; 66.21-23 ; Da 7.13,14 ; Mt 5.29,30 ; 10.28 ; 18.8,9 ; Mc 9.42-49 ; Lu 1.33 ; 12.5 ; Jn 18.36 ; Col 1.13,14 ; 2 Th 1.5-10 ; 2 Ti 4.1,18 ; Hé 12.28 ; 2 Pi 1.11 ; 2.4 ; Ap 20.15.

Nous nions le fait que toute personne sera sauvée. Nous nions le fait que ceux qui meurent sans la foi en Jésus-Christ seront annihilés.

Article 19

Nous affirmons que tous ceux qui ont été choisis en Jésus-Christ avant la fondation du monde et qui sont unis à lui par la foi sont en communion avec lui et les uns avec les autres. Nous affirmons qu'en Jésus-Christ nous jouissons de toute bénédiction spirituelle, ce qui inclut la justification, l'adoption, la sanctification et la glorification¹⁹.

Nous nions que la personne et l'œuvre salvatrice de Jésus-Christ puissent être séparées. Nous nions qu'il soit possible de prendre part à l'œuvre salvatrice de Jésus-Christ indépendamment de Jésus-Christ lui-même. Nous nions pouvoir être unis à Jésus-Christ sans être unis à son corps, l'Église.

Article 20

Nous affirmons la doctrine de la justification par la foi seule, c'est-à-dire que Dieu nous déclare juste par un acte de sa grâce seule, par le moyen de notre foi seule, dans la personne et l'œuvre de Jésus-Christ seul, en dehors de tout mérite ou œuvre de notre part. Nous affirmons que nier la doctrine de la justification par la foi seule revient à nier l'Évangile²⁰.

Nous nions être justifiés par une quelconque infusion de grâce en nous. Nous nions que la justification ait lieu uniquement une fois que nous sommes devenus intrinsèquement justes. Nous nions que cette justification repose à aucun moment sur notre fidélité.

Article 21

Nous affirmons la doctrine de la sanctification, à savoir que Dieu, par la puissance du Saint-Esprit et sur la base de

¹⁹ Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit (1 Co 12.13). Voir aussi Jn 14.20 ; 15.4-6 ; Ro 6.1-11 ; 8.1,2 ; 12.3-5 ; 1 Co 1.30,31 ; 6.15-20 ; 10.16,17 ; 12.27 ; 2 Co 5.17-21 ; Ga 3.25-29 ; Ép 1.3-10,22,23 ; 2.1-6 ; 3.6 ; 4.15,16 ; 5.23,30 ; Col 1.18 ; 2.18,19.

²⁰ Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ (Ro 5.1). Voir aussi Lu 18.14 ; Ro 3.24 ; 4.5 ; 5.10 ; 8.30 ; 10.4,10 ; 1 Co 6.11 ; 2 Co 5.19,21 ; Ga 2.16,1 ; 3.11,24 ; 5.4 ; Ép 1.7 ; Tit 3.5,7.

l'œuvre de Jésus-Christ, nous délivre de la domination du péché, nous met à part, et nous rend saints en nous conformant toujours plus à l'image de son Fils. Nous affirmons que la sanctification est une œuvre de la grâce de Dieu, conjointe et inséparable de la justification, bien qu'elle diffère de celle-ci. Nous affirmons que dans cette œuvre divine de sanctification nous ne sommes pas simplement passifs, mais qu'il est de notre responsabilité, dans notre lutte permanente pour mourir au péché et vivre dans l'obéissance à Dieu, de nous attacher aux moyens de grâce établis par Dieu²¹.

Nous nions qu'une personne puisse être justifiée sans qu'elle porte immédiatement le fruit de l'union avec Jésus-Christ dans la sanctification. Nous nions le fait que nos bonnes œuvres, bien qu'agréables à Dieu en Jésus-Christ, puissent mériter la justification. Nous nions le fait que, dans cette vie, notre lutte contre le péché qui habite en nous puisse prendre fin, bien que le péché n'ait plus de pouvoir sur nous.

Article 22

Nous affirmons que Jésus-Christ est l'unique médiateur entre Dieu et son peuple. Nous affirmons le rôle médiateur de Jésus-Christ comme Prophète, Prêtre et Roi, dans son état d'humiliation comme dans son état d'exaltation. Nous affirmons qu'il a été oint par le Saint-Esprit afin de remplir cette fonction de médiateur à laquelle son Père l'avait appelé²².

Nous nions qu'il y ait eu ou qu'il puisse y avoir une quelconque autre incarnation de Dieu. Nous nions également qu'il ait existé ou qu'il puisse exister un autre médiateur du salut que le Seigneur Jésus-Christ. Nous nions tout salut en dehors de Jésus-Christ seul.

²¹ Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ ! En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui (Ép 1.3,4). Voir aussi Jn 17.17 ; Ac 20.32 ; Ro 6.5,6,14 ; 8.13 ; 1 Co 6.11 ; 2 Co 7.1 ; Ga 5.24 ; Ép 3.16-19 ; 4.23,24 ; Ph 3.10 ; Col 1.10,11 ; 2 Th 2.13 ; Hé 12.14.

²² Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme (1 Ti 2.5). Voir aussi Job 33.23-28 ; Lu 1.33 ; Jn 1.1-14 ; 14.6 ; Ac 3.22 ; Col 1.15 ; Hé 1.1-4 ; 5.5,6 ; 9.15 ; 12.24.

Article 23

Nous affirmons que Jésus-Christ, en tant que Prophète suprême de Dieu, a été à la fois le sujet et l'objet de prophéties. Nous affirmons que Jésus-Christ a révélé et proclamé la volonté de Dieu, qu'il a prophétisé les événements à venir, et qu'il est lui-même l'accomplissement des promesses de Dieu²³. Nous nions que Jésus-Christ ait jamais prononcé de fausse prophétie ou de parole erronée, ou qu'il ait manqué ou puisse manquer d'accomplir toutes les prophéties qui le concernent.

Article 24

Nous affirmons que Jésus-Christ est notre grand souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. Il s'est offert lui-même pour nous en sacrifice parfait, et il intercède sans cesse auprès du Père en notre faveur. Nous affirmons que Jésus-Christ est à la fois le sujet et l'objet du sacrifice expiatoire suprême²⁴. Nous nions que Jésus-Christ soit disqualifié de sa fonction de prêtre par son appartenance à la tribu de Juda et non de Lévi. Nous nions qu'il continue de s'offrir lui-même en sacrifice au cours de la Messe en tant que victime et prêtre, et cela même s'il n'y a pas d'effusion de sang. Nous

²³ Et maintenant, frères, je sais que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos chefs. Mais Dieu a accompli de la sorte ce qu'il avait annoncé d'avance par la bouche de tous ses prophètes, que son Christ devait souffrir. Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés, afin que des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, Jésus-Christ, que le ciel doit recevoir jusqu'aux temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes d'autrefois. Moïse a dit : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écoutez dans tout ce qu'il vous dira (Ac 3.17-22). Voir aussi Mt 20.17 ; 24.3 ; 26.31,34,64 ; Mc 1.14,15 ; Lu 4.18,19,21 ; Jn 13.36 ; 21.22 ; 1 Co 1.20 ; Hé 1.2 ; Ap 19.10.

²⁴ Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu. Et ce n'est pas pour s'offrir lui-même plusieurs fois qu'il y est entré, comme le souverain sacrificateur entre chaque année dans le sanctuaire mais pour offrir un autre sang que le sien ; autrement, il aurait fallu qu'il ait souffert plusieurs fois depuis la création du monde ; mais maintenant, à la fin des siècles, il a paru une seule fois pour effacer le péché par son sacrifice. Et comme il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement, de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de beaucoup d'hommes, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut (Hé 9.24-28). Voir aussi Jn 1.36 ; 19.28-30 ; Ac 8.32 ; 1 Co 5.7 ; Hé 2.17,18 ; 4.14-16 ; 7.25 ; 10.12,26 ; 1 Pi 1.19 ; Ap 5.6,8,12,13 ; 6.1,16 ; 7.9,10,14,17 ; 8.1 ; 12.11 ; 13.8 ; 15.3.

nions qu'il ne soit devenu prêtre qu'au ciel et qu'il ne l'ait pas été sur la terre.

Article 25

Nous affirmons qu'étant Roi, Jésus-Christ règne souverainement sur toutes les puissances terrestres et surnaturelles, maintenant et à jamais²⁵.

Nous nions que le royaume de Jésus-Christ ne soit qu'un royaume politique de ce monde. Nous nions le fait que les dirigeants terrestres n'aient pas à lui rendre compte.

Article 26

Nous affirmons que lorsque Jésus-Christ aura vaincu tous ses ennemis, il remettra son royaume au Père. Nous affirmons que dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre, Dieu demeurera avec son peuple, et que les croyants verront Jésus-Christ face à face, qu'ils seront rendus semblables à lui, et feront de lui leurs délices pour l'éternité²⁶.

Nous nions qu'il existe aucun autre espoir pour l'humanité, aucun autre nom ou chemin par lequel nous puissions être sauvés, hormis Jésus-Christ seul.

²⁵ Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds (1 Co 15.25). Voir aussi Ps 110 ; Mt 28.18-20 ; Lu 1.32 ; 2.11 ; Ac 2.25,29,34 ; 4.25 ; 13.22,34,36 ; 15.16 ; Ro 1.3 ; 2 Ti 2.8 ; Hé 4.7 ; Ap 3.7 ; 5.5 ; 22.16.

²⁶ Ensuite viendra la fin, quand il remettra le royaume à celui qui est Dieu et Père, après avoir réduit à l'impuissance toute domination, toute autorité et toute puissance. Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi qui sera réduit à l'impuissance, c'est la mort. Dieu, en effet, a tout mis sous ses pieds. Mais lorsqu'il dit que tout lui a été soumis, il est évident que celui qui lui a soumis toutes choses est excepté. Et lorsque toutes choses lui auront été soumises, alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous (1 Co 15.24-28). Voir aussi És 65.17 ; 66.22 ; Ph 2.9-11 ; 2 Pi 3.13 ; 1 Jn 3.2,3 ; Ap 21.1-5 ; 22.1-5.

Commentaire explicatif

*et
propositions
d'utilisation*

Un jour, la terre entière résonnera de cette unique et remarquable confession : « Jésus-Christ est Seigneur » (Ph 2.11). Cette courte phrase déborde de sens. Dire que Jésus est le *Christ* signifie qu'il est l'Oint, le Messie promis et tant attendu.

Dire que Jésus-Christ est *Seigneur* signifie qu'il est le vrai Dieu, né du vrai Dieu. L'incarnation est la plus grande des merveilles, un mystère extraordinaire. Dieu a été fait chair. Le simple fait de l'appeler *Jésus* signifie qu'il est le seul et unique Sauveur. Il est venu dans le monde avec pour mission de sauver son peuple de ses péchés (Mt 1.21).

« Jésus-Christ est Seigneur » est un credo, c'est-à-dire une déclaration de foi succincte. Le terme *credo* vient du même mot latin signifiant « je crois ». Ce bref credo proclame ce que nous croyons au sujet de Christ. Certains pensent que le passage de 1 Timothée 3.16 peut aussi être un credo. Deux arguments vont dans ce sens. Tout d'abord, Paul utilise cette expression : « Voici ce que nous reconnaissons ensemble » (1 Ti 3.16 ; *Semeur*)¹. Ensuite, les propositions de ce verset ont un aspect rythmique et sont exprimées de façon poétique. Ces propositions forment une brève synthèse de l'enseignement qui concerne le Christ incarné :

Il s'est révélé comme un être humain,
et, déclaré juste par le Saint-Esprit,
il a été vu par les anges.
Il a été proclamé parmi les non-Juifs.
On a cru en lui dans le monde entier.
Il a été élevé dans la gloire (1 Ti 3.16 ; *Semeur*).

Le modèle biblique est important. Quand l'Église primitive a tenu des conciles et rédigé des confessions de foi, elle n'était pas en train d'inventer une nouvelle manière de confesser la foi. Elle perpétuait une tradition biblique déjà existante.

Face aux contestations émergentes, l'Église primitive a pris position. En outre, nombreux sont ceux qui pensent que les

¹ NDT : Le terme traduit par « reconnaissons ensemble » vient de la racine grecque signifiant « confesser ».

besoins liturgiques ou la recherche d'une adoration authentique ont poussé l'Église à entreprendre la rédaction de déclarations de foi. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la doctrine de Christ. La vérité cruciale de la personne et de l'œuvre de Jésus a été le sceau de la chrétienté à travers les âges.

Les auteurs du Nouveau Testament eux-mêmes ont lutté contre des conceptions erronées concernant l'identité et l'œuvre de Christ. Dans les premiers siècles de l'Église, plusieurs groupes ont contesté la véritable humanité de Christ. L'un d'eux, les Docètes, affirmait que Jésus n'avait eu qu'une « apparence » humaine. D'autres hérésies, telles que l'Arianisme, contestait la véritable divinité du Christ. Ces hérésies affirmaient qu'il était inférieur à Dieu le Père. Des groupes plus tardifs ont exprimé de façon erronée de quelle manière les deux natures de Christ, sa vraie humanité et sa vraie divinité, sont unies en sa seule personne. L'Église primitive a répondu à ces contestations et ces erreurs en tenant des conciles et en rédigeant des confessions de foi qui résumaient l'enseignement biblique sur les vérités fondamentales de la foi chrétienne. Ces confessions de foi représentent un héritage précieux, transmis de génération en génération. Nous pouvons donc aujourd'hui nous appuyer sur le symbole des Apôtres, le symbole de Nicée et le symbole de Chalcédoine. Ces confessions de foi délimitent clairement la frontière entre orthodoxie et hérésie.

Ces confessions ont permis à l'Église de s'armer de courage et, par l'action bienveillante et souveraine de Dieu, ont guidé les chrétiens dans la proclamation fidèle de l'Évangile. Le fait que nous les récitons encore aujourd'hui témoigne de leur immuable valeur. Elles nous rappellent que Christ est au centre de notre théologie et de notre adoration. Ces confessions de foi appellent l'Église « à combattre pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes » (Jud 1.3).

Pourtant, ces confessions de foi ne font qu'évoquer l'œuvre de Christ. Elles n'exposent pas entièrement l'Évangile. Une véritable scission a eu lieu dans l'Église visible au moment de la Réforme. Le problème de fond concernait l'œuvre de Christ. Plus précisément, la controverse centrale à l'origine de la Réforme a été le débat autour de la doctrine de la justification par la foi

seule. L'Église s'est séparée entre protestantisme et catholicisme romain. Le protestantisme affirme la doctrine de la justification par la foi seule (*sola fide*), alors que le catholicisme romain, suivant les décrets du concile de Trente, rejette cette doctrine et choisit plutôt de considérer la justification comme résultant de la coopération entre la foi et les œuvres. La Réforme a également manifesté sa divergence sur une autre question, à savoir la reconnaissance de Jésus-Christ comme le Chef suprême et unique de son Église, et, en réalité, de toutes choses.

Prises conjointement, les confessions de foi de l'Église primitive et ces affirmations de la Réforme forment les lignes directrices pour la proclamation d'un Évangile fidèle aux Écritures. Les symboles de l'Église et les divers catéchismes et confessions de la Réforme offrent des résumés de la foi et éclairent la foi et l'Évangile.

La Parole faite chair : la déclaration de Ligonier sur la christologie s'efforce humblement d'offrir à l'Église de notre temps – et, avec la bénédiction de Dieu, à celle des générations à venir – une déclaration succincte concernant la personne et l'œuvre de Christ, en puisant dans les richesses du passé, à la fois dans les confessions de foi œcuméniques et dans la théologie réformée. Peut-être cette déclaration, ainsi que les vingt-six articles d'affirmations et de réfutations qui l'accompagnent, pourra-t-elle servir de catalyseur à des discussions et réflexions ultérieures sur ces questions fondamentales de christologie. Peut-être que cette déclaration elle-même pourra s'avérer utile à l'Église. Tous les efforts ont été faits pour la rendre propice à la récitation publique. Nous souhaitons que toute personne confrontée à cette déclaration sache que « Jésus-Christ est Seigneur ».

LA DÉCLARATION

La déclaration comporte six strophes ou sections. La première constitue une introduction, et comporte deux verbes clés : *confesser* et *se réjouir*. Dieu s'est révélé lui-même dans les pages des Saintes Écritures, et il y a également révélé sa volonté. Et pourtant, il demeure des « choses cachées » qui n'appartiennent qu'à lui (De 29.29). Dans le domaine de la théologie, nous devons

toujours rester conscients de nos limites. Nous commençons donc par confesser le *mystère* et le *miracle* de l'Évangile. Dans cette déclaration, nous nous concentrons principalement sur l'incarnation, que nous définissons succinctement par les mots *Dieu fait chair*. La personne de Christ nous amène directement à considérer son œuvre, et nous nous réjouissons donc ensemble de son œuvre de rédemption.

La deuxième strophe insiste sur la véritable divinité du Christ, affirmant son égalité avec les personnes de la trinité divine. Elle se termine par la réaffirmation de la formule tirée du symbole de Chalcédoine. Depuis l'incarnation, Christ a été et sera pour toujours deux natures en une seule personne.

La présentation de l'incarnation occupe la troisième strophe, et met l'accent sur la véritable humanité de Christ. Il est né. Il est Emmanuel, ce qui signifie « Dieu avec nous » (Mt 1.23). Dans cette partie, nous affirmons sa mort, son inhumation, sa résurrection, son ascension, et son retour. Ce sont là les données historiques de l'incarnation.

Les données théologiques de l'incarnation font suite dans la quatrième section, en s'appuyant sur les enseignements pertinents du temps de la Réforme. Jésus a manifesté une obéissance parfaite, il l'a fait pour nous. Il a *accompli la loi* (obéissance active) et payé la dette définie par la loi (obéissance passive). Il était l'Agneau sans défaut, accomplissant l'expiation substitutive en notre faveur. Il a résolu le problème le plus grave auquel l'humanité tout entière soit confrontée : la colère du Dieu saint. Cette strophe s'achève en affirmant la doctrine de l'imputation. Nos péchés ont été imputés – autrement dit attribués – à Christ, tandis que sa justice nous a été imputée. Nous avons la paix avec Dieu exclusivement à cause de ce que Christ a fait pour nous. Nous sommes revêtus de sa justice.

Le triple office (*munus triplex*) de Christ est un concept théologique utile qui exprime succinctement l'œuvre de Christ. Les trois offices de prophète, prêtre, et roi, étaient des fonctions de médiateur distinctes dans l'Ancien Testament. Christ réunit les trois en sa seule personne, et il accomplit chacune parfaitement. Nous considérons ici non seulement l'œuvre médiatrice

de Christ accomplie sur la croix, mais également son œuvre actuelle d'intercesseur, en notre faveur, à la droite du Père.

La strophe finale proclame cette brève et remarquable confession : *Jésus-Christ est Seigneur*. Toute véritable théologie conduit à la doxologie, c'est-à-dire à l'adoration. Et de ce fait, la déclaration se termine avec ce mot clé : *louer*. En adorant le Christ maintenant, nous nous préparons pour notre activité éternelle.

LES VINGT-SIX ARTICLES D’AFFIRMATION ET DE RÉFUTATION

Les strophes de cette déclaration sont des portes d'entrée vers l'étude de la christologie, invitant à l'exploration des richesses de l'enseignement biblique sur la personne et l'œuvre de Christ. Pour nous conduire plus avant dans cette étude, nous avons ajouté vingt-six articles d'affirmation et de réfutation, chacun accompagné de preuves scripturaires. Pour chaque article, nous avons recopié en entier un passage principal et fourni d'autres textes à l'appui. Ces articles sont essentiels. Ils définissent les limites de l'enseignement biblique sur la personne et l'œuvre de Christ.

L'article 1, qui affirme l'incarnation, sert d'introduction.

L'article 2 proclame la véritable divinité du Christ, tandis que les articles 3 à 5 exposent la christologie biblique de la double nature en une seule personne. Les articles 6 à 9 présentent la véritable humanité de Christ. Les articles 10 à 26 passent de la personne de Christ à son œuvre. Ils débutent en affirmant les doctrines qui concernent le salut et se terminent en dressant les contours des trois offices de Christ.

Les réfutations sont d'une extrême importance. Il est plutôt mal vu, dans une époque qui prône la tolérance, d'oser réfuter une croyance, mais ces articles d'affirmation et de réfutation ne sont pas un exercice prétentieux et orgueilleux. Au contraire, ils sont proposés dans l'espoir d'aider l'Église à demeurer dans le cadre rassurant et propice de l'enseignement biblique. La deuxième épître de Jean, au verset 9, déclare : « Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu ». Cela fait référence au fait d'aller plus loin que les

enseignements bibliques relatifs à Christ, ou de franchir les limites définies de la christologie telle qu'elle est révélée dans la Parole de Dieu. De même que les vingt-six articles développent les différentes phrases de la déclaration, ainsi les articles eux-mêmes peuvent conduire à un enseignement biblique plus approfondi sur Christ.

D'aucuns pourraient demander, à juste titre, en quoi une nouvelle déclaration est nécessaire. C'est une bonne question. À cela, nous proposons trois raisons qui justifient cette déclaration. Nous croyons qu'elle pourra être utile à la louange et l'enseignement dans l'Église d'aujourd'hui en répondant à la fois aux contestations anciennes et actuelles. Nous croyons également qu'elle offrira aux personnes engagées dans le service de l'Évangile un moyen de reconnaître leurs véritables partenaires dans le ministère. Enfin, nous pensons que des temps difficiles pour l'Église se profilent à l'horizon, et nous croyons que cette déclaration nous rappellera à tous l'essence même de l'Évangile – sa beauté, sa nécessité et son urgence. Considérons chacune de ces raisons :

POUR LA LOUANGE ET L'ÉDIFICATION

Ligonier présente humblement cette déclaration à l'Église. Depuis les premiers siècles, les chrétiens ont utilisé des confessions de foi dans le cadre de la liturgie de l'Église. Nous espérons que cette déclaration soit utilisée aux mêmes fins. Les confessions de foi peuvent représenter des outils d'enseignement utiles pour explorer les vastes horizons de l'enseignement biblique. Nous espérons également que cette déclaration, ainsi que les vingt-six articles, puisse servir de guide dans l'Église afin de poursuivre la recherche et la réflexion bibliques. Les doctrines de la personne et de l'œuvre de Christ sont essentielles à l'identité et à la bonne santé de l'Église. Chaque génération dans l'Église a besoin d'étudier et d'affirmer pour elle-même la juste compréhension de la personne et de l'œuvre de Christ. Nous croyons que cette déclaration peut l'y aider.

POUR LA CAUSE COMMUNE DE L'ÉVANGILE

Il existe un nombre croissant d'Églises, d'organisations et de mouvements non dénominationnels dans le monde, dont beaucoup contribuent à la progression de l'Évangile. Il est parfois difficile de discerner où se trouvent les partenaires et les associations fiables. Cette déclaration pourrait peut-être servir à identifier les frères et sœurs en Christ et à consolider les efforts communs pour l'Évangile.

POUR LE TEMPS PRÉSENT

Dans la ville universitaire d'Oxford se tient le Monument aux Martyrs, qui commémore le sacrifice enduré par un certain nombre de réformateurs britanniques tels que Thomas Cranmer, Nicholas Ridley et Hugh Latimer. Il mentionne comment ils ont livré leurs corps pour être brûlés, rendant témoignage aux vérités sacrées qu'ils affirmaient et soutenaient face aux erreurs de l'Église de Rome, et se réjouissant de ce qu'il leur était donné non seulement de croire en Christ, mais aussi de souffrir pour lui.

Ils ont cru, affirmé et soutenu les vérités sacrées de l'Évangile de Jésus-Christ. Ils les ont proclamées, défendues, et ont même souffert pour elles en leur rendant témoignage. Nombreux sont ceux qui, au cours des siècles, se sont joints à ces réformateurs. La majorité de l'Église dans le monde occidental moderne a jusqu'à présent joui de la liberté de culte. Cet état de fait pourrait bien se trouver remis en question. Cette génération et celles qui sont à venir pourraient très bien être amenées à souffrir pour leur foi en Christ. Il serait imprudent de ne pas s'y préparer, ou de laisser la génération suivante se retrouver prise au dépourvu.

Assurément, ces vérités concernant la personne et l'œuvre de Christ sont dignes de foi. Elles méritent qu'on les proclame, qu'on les défende et qu'on souffre pour elles. C'est en Christ que se trouve la vie.

À un certain moment, lors de la vie terrestre de Christ, les foules l'abandonnèrent, et il ne resta avec lui que son groupe de disciples. Il leur demanda s'ils allaient eux aussi s'en aller. Pierre parla au nom du groupe : « Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les

paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru et nous avons connu que tu es le Christ, le Saint de Dieu » (Jn 6.68,69). Plus tard, l'un des douze eut des doutes. Jésus avait été crucifié et enterré. Un témoignage de sa résurrection circulait, mais Thomas doutait. Puis Jésus apparut à Thomas. Celui-ci toucha les blessures du Christ, les blessures subies pour nos péchés. Thomas déclara : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » (Jn 20.28.)

C'est là ce que nous croyons. C'est là ce que nous confessons.



LIGONIER MINISTRIES

Ligonier Ministries est un ministère d'enseignement fondé par le D^r R. C. Sproul. Il a pour but d'aider les chrétiens à connaître davantage leur foi, à mieux la comprendre, la vivre et la partager. Il diffuse des cours, des guides d'étude et du contenu multimédia sur leur site Web dans le but de proclamer, d'enseigner et de défendre la sainteté de Dieu.

Visitez notre site Web :

ligonier.org

facebook.com/Ligonier



Éditions Impact est une marque éditoriale de Publications Chrésiennes, une maison d'édition québécoise fondée en 1958. Sa mission est d'éditer ou de diffuser la Bible, ainsi que des livres et des brochures qui en exposent l'enseignement, qui en démontrent l'actualité et la pertinence, et qui encouragent la croissance spirituelle en Jésus-Christ.

Visitez notre site Web :

editionsimpact.org



ÉDITIONS
IMPACT